

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 février 2026**

Date d'affichage : **20 février 2026**

Nombre de conseillers :

En exercice : **25**

Présents : **16**

Votants : **19**

Formant la majorité des membres en exercice.

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en salle de la Grange aux Anneaux à Boissy-Sous-Saint-Yon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.

Étaient présent(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme BILIEN Carine – M. FAUCHÉ Fabien – M. CHAMPION Patrick.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) :

Mme MOAL Sylvie a donné procuration à M. REYNAUD Max

M. LAURENT Éric a donné procuration à M. PICHON Jean-Marc

M. TISCHENBACH Thierry a donné procuration à M. IBOUADILENE Francis

Absent(e)(s) excusé(e)s :

Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert – M. Jullian GOFF.

M. FAUCHÉ Fabien a été désigné comme secrétaire de séance.



REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de réexaminer les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal et du columbarium, et propose leur actualisation.

Tarifs des concessions de cimetière

Lieux	Nombre d'années	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Ancien cimetière	30 ans	231€	234 €
Nouveau cimetière	15 ans	116 €	118 €
	30 ans	231 €	234 €
	50 ans	382 €	387 €

Tarifs des concessions de cases de columbarium

Nombre d'années	Tarifs 2025	Tarifs 2026
15 ans	864 €	876 €
30 ans	1 728 €	1 752 €

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-14 et L.2223-15 relatifs aux concessions dans les cimetières communaux,

VU la délibération n°2022-064 portant fixation des tarifs des concessions de cimetière et de columbarium,

VU l'avis de la Commission finances, budget, ressources humaines et affaires générales du 13 février 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs des concessions de cimetière et des cases de columbarium afin de tenir compte de l'évolution des charges d'entretien et d'investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2026, visés ci-dessus, applicables pour les concessions de cimetière et des cases de columbarium,

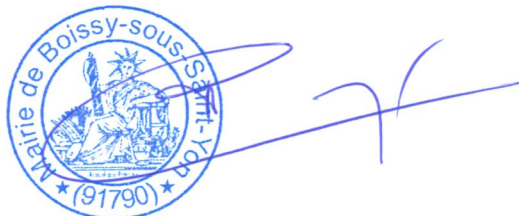
DÉCIDE que ces tarifs seront applicables pour les années suivantes, tant qu'il ne sera pas envisagé de revalorisation.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

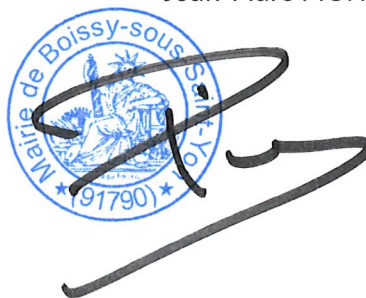
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Boissy-sous-Saint-Yon, le jeudi 19 février 2026.

Le secrétaire de séance,
Fabien FAUCHÉ



Le Maire,
Jean-Marc PICHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20260219-DEL2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026

